

• Fondation Montyon

Par son testament olographe du 12 novembre 1819, le baron Auget de Montyon¹ lègue au conseil général des hospices civils de Paris une somme équivalant aux trois quarts de sa fortune, dont les rentes doivent servir à la distribution de secours aux convalescents sortant d'une hospitalisation ou ayant bénéficié du traitement à domicile². Chaque année une somme d'argent représentant les revenus de la **fondation Montyon** est mise par l'administration hospitalière à disposition des bureaux de bienfaisance pour être ensuite redistribuée aux nécessiteux à leur sortie de l'hôpital. L'ordonnance royale du 27 octobre 1824 autorise l'emploi du legs de Montyon.³

1. Jean Baptiste Antoine Robert Auget de Montyon, baron de Montyon (parfois orthographié Montyon) (1733-1820) est le fils d'un maître des comptes. Avocat au Châtelet en 1755, maître des requêtes au Conseil d'État en 1760, il occupe entre autres les fonctions d'intendant en Auvergne et en Provence, de conseiller d'État puis devient membre du conseil général des hospices dès 1814. Pour en savoir plus sur de Montyon, reportez-vous aux références bibliographiques indiquées dans le fichier biographique.

2. RAC, arrêté du 29 décembre 1881 (1 J 6, p. 71-72).

3. (A-12525).

Les gratifications et secours aux indigents se matérialisent en argent et en nature (aliments, vêtements, couvertures, matelas, bandages, appareils orthopédiques, combustibles et layette pour les mères de famille). Ils s'adressent aux personnes ayant plusieurs jours de présence au sein des hôpitaux. Selon la procédure, les administrateurs des bureaux de charité ont le pouvoir de secourir directement sur les fonds de la **fondation** les convalescents inscrits au contrôle des indigents¹. En revanche, les parisiens non inscrits au contrôle ne peuvent se voir attribuer des secours qu'après avis de la commission centrale des secours à domicile.

Pour étudier le contenu de la sous-série (101 FOSS 1), vous disposez d'un instrument de recherche réalisé en 1967 par Claude Hohl intitulé Fonds Montyon. Inventaire analytique². Dans la collection des comptes moraux et financiers³ de l'administration hospitalière, vous consulterez les recettes et le développement des dépenses de la fondation Montyon⁴. Vous découvrirez entre autres le montant des sommes accordées chaque année par la commission centrale aux convalescents, le montant de l'allocation versée aux vingt bureaux de bienfaisance et la répartition des dépenses selon la nature du secours (en argent, en nature, secours de route, secours extraordinaire aux femmes accouchées, secours divers dont bandages, appareils mécaniques). D'autre part, les mémoires des comptes contiennent de multiples informations relatives à cette fondation et à son fondateur.

Enfin les Recueils des Arrêtés, instructions et Circulaires relatifs à l'administration hospitalière (dits RAQ et les procès-verbaux des séances du conseil de surveillance compilent également des textes réglant par exemple l'emploi des revenus de la fondation Montyon⁵

1. (7 PER 4, p. 275-276).

2. (C-1280).

3. Voyez les collections cotées (3 M 1-n) et (5 M 1-n).

4. Section *développement des dépenses, service des secours*.

5. Examinez les séries respectivement cotées (1 J 1-n) et (1 L 1-n) et consultez leurs tables chronologiques et analytiques.

Bibliographie

Ouvrage consacré à la fondation

La bienfaisance du baron de Montyon ou ses legs et ses fondations en faveur des hospices et des académies. Paris, Delaunay, 1826, 18 p. (C-3425)

Article et ouvrages évoquant la fondation

DE WATTEVILLE. « Secours à domicile dans la ville de Paris ». *Annales de la charité*, 1848, n° 4, p. 274-277. (7 PER 4)

HUARD (Adolphe). *Les grands bienfaiteurs de l'Humanité.* Paris, Berche, 1875, p. 75-88. (A-1324)

KNCEPFLIN (Édouard). *Les bienfaiteurs des pauvres au XIX^e siècle.* Paris, Dentu, 1862, p. 1-32. (B-2156)

L'Assistance publique en 1900. Montévrain, impr. de l'École d'Alembert, 1900, p. 275-276. (D-1)

Les bienfaiteurs de l'humanité, études biographiques. Paris, Ducrocq, 1877, p. 165-194. (A-1689)

MARESCOT DU THILLEUL. *L'Assistance publique à Paris. Ses bienfaiteurs et sa fortune mobilière.* Paris, Berger-Levrault, 1904, t. I, p. 657-659, 672, 675 ; t. II, p. 43, 49, 63-64, 69, 77-79, 85-87, 93-94, 97, 105, 108, 116, 119, 127, 130, 137-138, 140, 154, 158, 169, 174, 181-182, 185. (8-1157H-11)

MAUGER (Albert). *Simple notes sur l'organisation des secours publics à Paris.* Paris, H. Didier, 1905, p. 304-307. (B-1114)

Paris charitable social et bienfaisant. Paris, éditions de l'Ouest, 1936, p. 47. (A-2219)

Fonds d'archives

□ Administration

- Note lue au conseil général des hospices concernant les dispositions et l'exécution du testament de M. Auget de Montyon et relative à l'emploi des revenus des capitaux qui proviendront du legs fait aux indigents de la ville de Paris, 1821. (586 FOSS 15), 1 pièce, impr., 7 p.
- Registre des délibérations de la fondation, 1825-1829. (648 FOSS 9), 1 registre.
- États de distribution des secours aux convalescents et aux accouchées, 1825-1832. (101 FOSS liasses 1-7), 7 registres.
- Registres des délibérations du bureau de charité du 3^e arrondissement pour la fondation Montyon, 1825-1832. (94 FOSS 7^e liasse), 2 registres.
- Ordonnance royale et règlement sur l'emploi du legs du baron de Montyon, 1825. (586 FOSS 15 ; A-1252⁵), 1 pièce, impr., 15 p., 2 exemplaires
- Ordonnance royale et nouveau règlement sur l'emploi du legs du baron de Montyon, 1837. (586 FOSS 15 ; C-342⁶ ; A-1252⁶ ; A-2681⁴), 1 pièce, impr., 19 p., 5 exemplaires.
- Rapports faits au conseil général des hospices sur le service de 1838 à 1840 de la fondation Montyon, 1838-1841.
 - Pendant le premier trimestre 1838 : (C-342⁸ ; C-1353³ ; C-2496²² ; C-543² ; D-996), 1 pièce, impr., 30 p.
 - Pendant l'année 1838 : (C-543³ ; C-1353⁴ ; D-990⁶), 1 pièce, impr., 14 p.
 - Pendant les années 1839-1840 : (C-1353⁵), 1 pièce, impr., 19 p.
- Graphiques représentant les revenus et le nombre de convalescents secourus de 1825 à 1850, 11851]. (816 FOSS 6/3), 2 pièces, ms.

❑ Comptes

- Journal des recettes et paiements de la fondation Montyon, 1822-1829. (408 FOSS ^{1re} liasse), 1 registre.
- Grand livre de la fondation, 1822-1830. (408 FOSS 2^e liasse), 1 registre.
- Journal des opérations relatives au legs fait par le baron de Montyon à l'administration générale des hospices civils de Paris, 1822-1830. (408 FOSS 3^e liasse), 1 registre.
- Compte moral et administratif de la fondation Montyon de 1825 à 1828, 1831. (C-1353² ; C-2495⁸), 1 pièce, impr., 71 p.
- Journal des paiements, 1825-1831. (409 FOSS 1), 1 registre.
- Livres de détail des dépenses faites en exécution du budget et détail des crédits ouverts aux établissements au titre de la fondation Montyon, 1839, 1845, 1882-1887. (101 FOSS liasses 8-10), 3 registres.

❑ Legs et donateurs

- Testament de M. le baron Auget de Montyon et pièces relatives au legs fait aux indigents de la ville de Paris, 1821. (C-342¹), 1 pièce, impr., 15 p.
- Testament de M. le baron Auget de Montyon et pièces relatives aux legs faits aux indigents de la ville de Paris et aux académies, 1823. (C-342²), 1 pièce, impr., 29 p.
- Rapports au conseil général des hospices et projet de règlement du legs de Montyon, 1823. (C-342³ ; A-1252⁴), 1 pièce, impr., 69 p., 2 exemplaires.
- Extrait du conseil général des hospices relatif au legs, 1825. (C-342⁴), 1 pièce, impr., 6 p.
- Honneurs funèbres à la mémoire de M. de Montyon, 1838. (C-342⁷ ; C-1353¹ ; C-543¹), 1 pièce, impr., 8 p., 3 exemplaires.
- Dossier relatif à la fondation Montyon, 1912-1929. (326 W 18), 1 liasse.

Fonds privé ¹ du bienfaiteur acquis par sa légataire, l'administration des hospices de Paris, lors de la succession. Dans ce fonds figurent des papiers personnels ; des écrits laissés par de Montyon et des documents provenus des administrations pour lesquelles il travaille (pièces classées thématiquement : sociologie politique et droit constitutionnel ; finances publiques, revenus et dépenses de l'État ; population, commerce et industrie ; armée). À ceci s'ajoutent des pièces relatives aux fondations, aux revenus mobiliers et immobiliers ; mais aussi des papiers de famille (lignes paternelle et maternelle, titres personnels et autres papiers de famille). Enfin, ce fonds contient des pièces relatives à la succession du baron et à la fondation (testament, inventaire après décès, registres de liquidation, compte moral), XVIII^e-XIX^e siècles. (101 FOSS cartons 1-59), 51 articles.

❑ Administrés

- Registre des aliénés sortis et secourus par la Société de la fondation Montyon, 1855-1862. (6 Q 6/18, Bicêtre), 1 registre

1. Inventaire détaillé (C-1280).